

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Pietrosella, le 20 février 2023

NOTORIETE ACQUISITIVE Consorts NATALELLI
Dossier 1004982/DRM/DRM/

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Monsieur Jean Claude **NATALELLI**, retraité, époux de Madame Charline Hortense **GODET**, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT (94340)18 rue de la Fraternité
Né à PARIS 10ÈME (75010) le 22 juillet 1936,
Marié à la mairie de VAL-DE-SAANE (76890) le 14 décembre 1974 .
Décédé à IZMIR (TURQUIE) le 22 avril 2011.

Madame Yvonne Françoise **NATALELLI**, retraitée, demeurant à AJACCIO (20000)105
Cours Napoléon
Née à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010) le 6 août 1931,
Célibataire.
De nationalité française.
Décédée à AJACCIO (Corse du sud) le 14 mai 2013.

Maître Don Roccu MALAMAS

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.
Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE GUARGUALE (Corse du Sud)

Suivant reçu par Maître Don Roccu MALAMAS à SARROLA CARCOPINO (20167), Espace
Caldanaccia – Lieudit Pernicaggio le 05/10/2022

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Jean Claude **NATALELLI**, retraité, époux de Madame Charline Hortense **GODET**,
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT (94340) 18 rue de la Fraternité
Né à PARIS 10ÈME (75010) le 22 juillet 1936,
Marié à la mairie de VAL-DE-SAANE (76890) le 14 décembre 1974 .
Décédé à IZMIR (TURQUIE) le 22 avril 2011.

Madame Yvonne Françoise **NATALELLI**, retraitée, demeurant à AJACCIO (20000) 105 Cours
Napoléon
Née à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010) le 6 août 1931,
Célibataire.
De nationalité française.
Décédée à AJACCIO (Corse du sud) le 14 mai 2013.

Et portant sur lesdits biens immobiliers suivant :

Sur le territoire de la Commune de GUARGUALE (CORSE-DU-SUD) :
Une parcelle de terre cadastrée Section B N° 141 Lieu-dit Giordano Surface 00 ha 08 a 36 ca

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession
sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications
de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Pour Avis
Me Don Roccu MALAMAS